

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lyon, le 2 avril 2024,

ACCÈS AUX SOINS DANS LE RHÔNE :

Création de la Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) de Villeurbanne au service des usagers du territoire.

Ce mardi 2 avril 2024, en présence de Madame Agathe Fort, adjointe déléguée à la santé, à la ville inclusive et à la lutte contre les discriminations à la Ville de Villeurbanne, l'Assurance Maladie du Rhône et l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes signent un contrat d'objectif et de financement avec la CPTS de Villeurbanne. L'objectif ? Favoriser l'accès aux soins des habitants du territoire avec, notamment, une meilleure coordination entre la médecine de ville et l'hôpital.

Avec cette nouvelle signature, on compte désormais 24 CPTS conventionnées dans le Rhône.

CPTS : un collectif de professionnels de santé au service des patients

Les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) sont des organisations portées par des professionnels de santé sur un territoire défini. Elles ont pour vocation d'apporter des réponses aux problématiques de santé de la population qu'elles recouvrent et aux besoins des professionnels de santé.

La CPTS de Villeurbanne couvre une population de 154 781 habitants, majoritairement jeune, avec une part de personnes âgées relativement plus faible que sur d'autres territoires. Elle regroupe 135 professionnels de santé adhérents dont notamment 38 médecins généralistes, 32 infirmières et 16 pharmaciens.

Un soutien de l'Assurance Maladie et de l'Agence régionale de Santé

L'Assurance Maladie et l'Agence régionale de Santé (ARS) accompagnent ces organisations et leur permettent, au travers de l'Accord Conventionnel Interprofessionnel (ACI), de bénéficier de financements significatifs pour les aider à déployer leurs actions.

La CPTS de Villeurbanne a obtenu un financement de 15 000 € de la part de l'ARS afin de se structurer et de mener ses actions.

La signature du contrat ACI ce mardi 2 avril aux côtés de la Caisse primaire d'Assurance Maladie du Rhône (CPAM) et de l'ARS, permet à la CPTS de Villeurbanne de mettre en œuvre son projet de santé. Elle peut bénéficier d'un financement annuel de la part de la CPAM du Rhône allant jusqu'à 457 500 €.

Une volonté de répondre aux enjeux de santé majeurs sur le territoire villeurbannais

La CPTS de Villeurbanne a pour ambition de réduire le nombre de patients sans médecin traitant sur son territoire, et en priorité les patients les plus fragiles en affection de longue durée. Elle compte pour cela valoriser toutes les solutions encourageant l'optimisation du temps médical.

Elle s'engage également à améliorer l'accès aux soins non programmés. Elle entend accroître l'efficacité de l'organisation de l'accès aux soins non programmés et renforcer la coordination entre les médecins généralistes du territoire.

La prévention est également un axe fort porté par la CPTS de Villeurbanne qui souhaite mobiliser l'ensemble des

professionnels de santé dans le développement d'action de prévention territoriales autour de l'amélioration de la couverture vaccinale et des dépistages des cancers.

Dans la continuité des apprentissages de la crise COVID, la CPTS élaborera un plan d'actions lui permettant de s'inclure dans la réponse à de futures crises sanitaires graves.

Un projet de santé adapté aux besoins de la population

À Villeurbanne, 18,8 % de la population est en situation d'affection longue durée (ALD) soit un taux supérieur à la moyenne métropolitaine et régionale qui s'établit à 17,2 %. La CPTS de Villeurbanne entend ainsi agir sur toutes les pathologies susceptibles de conduire à terme vers une ALD.

Elle a donc ciblé dans un premier temps des axes de travail autour de la prise en charge des patients diabétiques, et du dépistage et de la prise en charge de la BPCO. En lien avec la santé mentale, le sujet des conduites addictives a également retenu l'attention des professionnels de santé de la CPTS de Villeurbanne.

Elle compte également développer des actions ciblées sur son territoire pour promouvoir les dépistages des cancers colorectaux, du sein et du col de l'utérus. Des ateliers de sensibilisation à l'importance des dépistages seront organisés sur le territoire et les professionnels de santé accompagneront les patients dans leurs démarches.

Enfin, la CPTS entend favoriser l'attractivité de son territoire en incitant les médecins généralistes à devenir maîtres de stage universitaires. Elle participera également à une meilleure interconnaissance entre professionnels du territoire via la mise en place de groupe d'échanges de pratiques.

La CPTS de Villeurbanne se félicite de la signature de son contrat avec l'Assurance Maladie du Rhône et l'Agence régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes en présence de la mairie de Villeurbanne. Cela vient ponctuer un projet initié et porté depuis janvier 2023 par les professionnels de santé libéraux du territoire en lien étroit avec nos institutions et nos partenaires, et en premier lieu la ville de Villeurbanne. Avec ces moyens mis à disposition, la CPTS de Villeurbanne va désormais pouvoir déployer pleinement les actions qu'elle porte au sein de son projet en lien étroit avec tous les acteurs locaux pour l'amélioration de la santé des Villeurbannais ainsi que les conditions d'exercice des professionnels de santé.

Contacts presse

CPAM du Rhône

07 64 00 92 63

presse.cpam-rhone@assurance-maladie.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55

ars-ara-presse@ars.sante.fr

CPTS de Villeurbanne

06 82 09 31 33

cptsvilleurbanne@gmail.com